



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E104757

VALABLE JUSQU'AU 28/01/2025

ÉDITÉ LE 08/01/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/09/2005

Forme juridique : ART

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Siret : 483 997 771 00017

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 135153497 R - MPB - 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 35153497 R 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Raison sociale : TROTOUX PATRICK

11 LIEU-DIT FUMECON
35520 LA CHAPELLE-DES-FOUGERETZ

Téléphone : 02 99 66 40 43

Portable : 06 76 16 41 82

Fax :

Site Internet :

E-mail : patrick.trotoux@orange.fr

Responsabilité légale :

TROTOUX PATRICK ARTISAN

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|------|---|----------------------|
| 5211 | Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE | 08/12/2023 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 01/01/2021 |
| o Radiateurs électriques, dont régulation. | 01/01/2021 |

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE RENNES
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE
167 RUE DE LORIENT
35000 RENNES

Version 01-2023

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.